

INFO THÈSE

- [guide-doctorant-2013.pdf](#) (PDF, 990 Ko)
- [charte-des-theses-arrete-2002-.pdf](#) (PDF, 234 Ko)

Charte des thèses:

L'Université Paris Nanterre, dans sa délibération du 18 janvier 1999, a adopté solennellement la Charte des thèses parue au Bulletin officiel du 1er octobre 1998.

Durée de la thèse :

L'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat précise que :

"La préparation du doctorat, au sein de l'école doctorale, s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans."

Guide de bonnes pratiques:

Pour tout connaître sur le signalement des thèses de doctorat en France, le dépôt, la conservation et la valorisation de la thèse, vous pouvez consulter le Guide du doctorant 2013 fait par l'ABES.

-
- **Dates**
Créé le 12 avril 2016

Mis à jour le 09 mars 2017

<https://ed141.parisnanterre.fr/info-these-671194.kjsp?RH=1434640954690>